

**Commune de Butry  
sur Oise**

-----

**Place Blanchard  
95430 Butry sur Oise**

-----

**Département du Val  
d'Oise**



## **DOSSIER DE CONSULTATION**

**Procédure adaptée en application de l'article 27 du  
décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux  
marchés publics**

**Date limite de remise des offres :  
Le 19 Juillet 2019 à 12 H**

**FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE D'UN TERRAIN  
MULTISPORTS**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION  
(RC)**

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### SOMMAIRE

1	Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur	3
2	Représentant légal du pouvoir adjudicateur	3
3	Maître d'œuvre	3
4	Mode de passation choisi	3
5	Objet	3
6	Allotissement	3
7	Tranches	3
8	Variantes	3
9	Options	3
10	Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises attributaire du marché (le cas échéant).	4
11	Renseignements concernant la situation personnelle du candidat, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités minimales de caractère professionnel, technique et financier à remplir par le candidat. Niveau(x) spécifique(s) de capacités éventuellement exigés(s)	4
12	Contenu des offres	6
13	Critères d'évaluation des candidatures	7
14	Critères qui seront utilisés lors de l'attribution du marché	8
15	Délai de validité des offres	8
16	Contenu du dossier de la consultation fourni au candidat par l'acheteur public	8
17	Modalités de remise des offres	8
18	Renseignements complémentaires	9

-----

## **1 Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur**

Le maître d'ouvrage et pouvoir adjudicateur est la Commune de Butry Sur Oise Place Blanchard 95430 Butry sur Oise Tel 01.34.08.95.00  
Courriel : [mairiedebutryuroise@orange.fr](mailto:mairiedebutryuroise@orange.fr)).

## **2 Représentant légal du pouvoir adjudicateur**

Monsieur le Maire.

## **3 Maître d'œuvre**

La Commune de Butry Sur Oise

## **4 Mode de passation choisi**

Procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

## **5 Profil d'acheteur**

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur AWS-Achat : <http://www.marches-publics.info/>

## **6 Objet**

Les stipulations du présent règlement de la consultation concernent la fourniture, l'installation et la maintenance d'un terrain multisports.

## **7 Allotissement**

Sans objet.

## **8 Tranches**

Sans objet.

## **9 Variantes**

Non autorisées

## 10 Options

Les candidats doivent proposer en option 1 la formation des agents municipaux à l'entretien et en option 2 un forfait de maintenance et d'entretien annuel assuré par l'entreprise.

### 11 **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises attributaire du marché (le cas échéant).**

Solidaire

### 12 **Renseignements concernant la situation personnelle du candidat, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités minimales de caractère professionnel, technique et financier à remplir par le candidat. Niveau(x) spécifique(s) de capacités éventuellement exigés(s)**

Chaque candidat devra fournir impérativement un dossier comprenant les renseignements et documents suivants :

A. Les documents et renseignements prévus par l'article 48 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- Les renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44.B.

B. Une assurance en cours de validité couvrant les responsabilités découlant des principes dont s'inspirent les articles 1792 à 1792-6 et 2270 du Code Civil ;

C. Une assurance en cours de validité couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir du fait de l'exécution de sa mission ;

D. Un document de synthèse présentant la société, indiquant notamment ses moyens et ses références (un nombre limité de références récentes et pertinentes par rapport travaux projetés) ;

E. Les justificatifs attestant des capacités du candidat pour la réalisation des missions concernées, notamment des certificats de capacités pour des prestations similaires à celles demandées ;

Chacune des références ou qualifications précitées pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir celles délivrées par les organismes de leur état d'origine.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les

mêmes documents concernant ces autres opérateurs économiques que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

En cas de candidatures groupées, les documents énumérés ci-dessus devront être fournis par chaque membre du groupement.

Les imprimés DC1 et DC2 sont disponibles sur le site Internet : <http://www.colloc.bercy.gouv.fr> (thème : marchés publics »).

Si une pièce dont la production est réclamée est absente ou incomplète, le pouvoir adjudicateur demandera à ce candidat de produire ou de compléter cette pièce.

### **13 Contenu des offres**

L'offre de chaque entreprise sera composée des documents suivants :

- L'acte d'engagement, cadre à remplir, dater et signer,
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), cahier à accepter sans aucune modification, à dater et signer,
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), cahier à accepter sans aucune modification, à dater et signer,
- La liste des sous-traitants que l'entreprise envisage de proposer à l'agrément de la personne publique après la conclusion du marché,
- Une décomposition du prix global et forfaitaire ;
- Le mémoire technique de l'entreprise, daté et signé, décrivant les dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution des prestations. Ce document comprendra notamment :
  - Une note explicitant les dispositions d'organisation prévues par le candidat, pour assurer le bon déroulement, le suivi du chantier et la traçabilité de l'évacuation des déchets de chantier, en conformité avec l'article L.541-2 du Code de l'Environnement ; cet engagement du candidat supposera qu'il ait pris connaissance des contraintes de toute nature liées au traitement des déchets du chantier ;
  - Une note méthodologique de réalisation précisant l'ensemble des procédures que l'entreprise envisage de mettre en place pour réaliser l'opération avec analyse et gestion des contraintes liées au site ;
  - Un planning prévisionnel d'exécution du marché détaillant les délais de préparation du chantier, de fabrication, d'approvisionnement, de préparation du site, d'installation de l'ouvrage et de nettoyage des lieux ;
  - La description des travaux de préparation du site, du terrain multisports et des équipements ;
  - La description des prestations d'entretien devant être assurées par le maître d'ouvrage.

Les pièces du dossier seront impérativement non reliées, le projet de marché de l'entreprise attributaire devant être photocopié ultérieurement en plusieurs exemplaires.

## **14 Critères d'évaluation des candidatures**

Les candidatures seront analysées en fonction :

- De la situation juridique des candidats,
- De leurs capacités économiques et financières,
- De leurs références professionnelles.

L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières d'un groupement sera globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché.

Un candidat peut faire état également des compétences de ses sous-traitants.

### Situation juridique

Tout candidat ne fournissant pas les documents obligatoires au stade de la candidature décrits à l'article 11.1 ci-dessus et/ou ne satisfaisant pas aux exigences définies dans cet article sera écarté. Toutefois, si une pièce dont la production est réclamée est absente ou incomplète, le pouvoir adjudicateur demandera à ce candidat de produire ou de compléter cette pièce.

### Capacités économique et financière – références requises

Les candidats devront justifier d'un chiffre d'affaires suffisant dans le domaine considéré et révélant un niveau d'activité leur permettant d'assurer sans difficultés les prestations demandées au titre du marché.

### Capacité professionnelle - références requises

Il sera exigé des candidats des références :

- Récentes datant au maximum des cinq dernières années,
- Ayant pour objet des prestations similaires à celles prévues dans le cadre de la présente opération,
- Portant sur des volumes comparables à ceux prévus par le présent projet.

## **15 Critères qui seront utilisés lors de l'attribution du marché**

La visite du site est impérative pour établir la proposition technique et financière et est donc obligatoire.

Le marché sera attribué selon les critères suivants :

- Valeur technique (45 %) ;
- Montant de la proposition (40 %) ;
- Esthétique (5 %) ;
- Délai d'exécution (10 %).

Le choix de retenir ou non les options dépendra du coût de cette dernière.

La commune écartera tout candidat qui aura modifié subrepticement les documents composant le dossier de consultation des entreprises afin d'atténuer ou de supprimer

certaines contraintes ou certaines prérogatives de puissance publique. Dans l'hypothèse où un constat analogue concernerait un marché déjà attribué, celui-ci serait immédiatement résilié sans indemnité au profit du titulaire et ce, sans préjuger de l'action susceptible d'être menée devant le tribunal administratif.

## **16 Délai de validité des offres**

120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **17 Contenu du dossier de la consultation fournie au candidat par l'acheteur public**

Le dossier de consultation comprend :

- Le présent règlement de la consultation,
- Un cadre d'acte d'engagement,
- Le cahier des clauses administratives particulières,
- Le cahier des clauses techniques particulières et ses annexes.

## **18 Modalités de remise des offres**

### Réponse électronique

Les réponses électroniques devront être exclusivement déposées sur le site du profil d'acheteur AWS-Achat <http://www.marches-publics.info/>.

Les candidats souhaitant postuler par voie électronique doivent se conformer aux indications définies sur ce site.

Aucune autre voie de transmission électronique des offres ne sera acceptée.

### Copie de sauvegarde

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur un support physique électronique ou sur un support papier doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

Cette copie doit être placée dans un pli scellé, sans identification de l'entreprise, comportant la mention

« FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE D'UN TERRAIN MULTISPORTS - PROCEDURE ADAPTEE - NE PAS OUVRIR »

Les copies de sauvegarde devront être remises contre récépissé à la mairie de Butry sur Oise. Si elles sont envoyées par la poste, les offres devront être adressées par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant les mêmes date et heure limites fixées pour les offres présentées sur papier.

Tout autre moyen de transmission (fax ou internet par exemple) ne sera pas admis.

La copie de sauvegarde est ouverte :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;
- Lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique et n'est pas parvenue dans les délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais.

Si le pli n'est pas ouvert, il est détruit à l'issue de la procédure.

#### Horaires d'ouverture de la mairie

Les horaires d'ouverture au public de la mairie sont les suivants :

- Lundi, mardi, mercredi, Jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h,
- Lundi, mardi, Jeudi et vendredi de 16 à 18 h

#### **19 Renseignements complémentaires**

Les renseignements pourront être demandés à Monsieur MEISSNER Adjoint à l'urbanisme ou Monsieur GARNIER des services techniques, (tél : 01.34.08.95.00).